

TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

COMPTE RENDU

DE LA COMMISSION CHARGÉE
D'EXAMINER LES QUESTIONS
DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE
CONDITIONS DE TRAVAIL

CSSCT

DANS LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS
ET LES COURS ADMINISTRATIVES
D'APPEL

DU 18 JUIN 2025

COUR D'APPEL



Vos représentants FORCE OUVRIERE présents à cette séance plénière étaient : Catherine Magri et Cathy Buot.

Ce compte rendu est l'occasion de vous faire part des principaux points inscrits à l'ordre du jour.

1/ Examen des registres de santé et sécurité au travail et bilan des accidents du travail :

L'examen de l'ensemble des registres des TA-CAA, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2025, permet de comptabiliser 17 observations dont 8 agressions verbales et physiques (3 au TA de Mayotte et 1 situation spécifique au TA de Melun à la suite d'une décision de justice rendue dans une affaire très médiatisée).

En ce qui concerne le bilan des accidents de travail, également pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2025, on dénombre 24 accidents au total dont 17 accidents de trajet et 7 accidents de service (en lien avec des chutes).



2/ Bilan d'activité 2024 de la CSSCT et programme pour 2025 :

Ce bilan présenté annuellement permet de faire un point précis de l'activité soutenue de cette instance. Outre tous les sujets traités en 2024, le programme 2025 est présenté aux OS.

Vos représentants FO demandent un bilan pluriannuel afin d'analyser sur plusieurs années l'évolution des travaux et vérifier l'amélioration ou non de certaines situations ; le Conseil d'Etat répond favorablement à notre demande.



3/ Examen des DUERP et des PPRPS :

Les représentants du personnel ont eu l'occasion de travailler sur les documents uniques de toutes les juridictions lors d'une réunion préparatoire dédiée. Ce point permet donc d'en faire une synthèse. Les risques qui sont identifiés le plus souvent sont : les risques d'agression physique ou verbale, la sécurité, les chutes, le risque incendie, les RPS et en particulier la charge de travail. Le secrétariat général souligne qu'il sera attentif à l'amélioration de la cotation des risques professionnels dès l'année prochaine (c'est un point faible). Il prévoit de mieux accompagner les juridictions dans la méthode d'élaboration.

4/ Point d'information sur la situation du TA de Mayotte :



Le secrétaire général rappelle que la situation du TA de Mayotte a fait l'objet de :

- ✓ Une visio le 24/10/2024 entre la CSSCT et les agents du TA.
- ✓ Une CSSCT exceptionnelle le 17/01/2025 (après le passage du cyclone).
- ✓ Un échange visio avec le Conseil d'Etat le 4/04/2025 suite au signalement d'agressions par les agents de greffe. De nouvelles mesures sont alors prises : un dépôt de plainte a été fait, le président du TA a demandé des renforts policiers, le Conseil d'Etat a recruté un vigile pour garantir plus de sécurité et le docteur Brami a réalisé une dizaine de téléconsultations pour les agents.



FO est intervenue pour demander des précisions sur les horaires du vigile et pour savoir s'il était présent lors des permanences de fin de semaine ainsi que des précisions sur l'état de la toiture.

On nous répond que la toiture est encore bâchée car elle n'est toujours pas réparée. Pour la présence du vigile, il semblerait qu'elle n'est pas requise les samedis et dimanches puisqu'il n'y a plus de permanences sur place.

5/ Point d'information sur la sécurité des juridictions :



Il est rappelé la nécessité de faire remonter au Conseil d'Etat tous les incidents par le biais d'une fiche-incident (modèle dans le guide de sécurité).

Celle-ci sera traitée par la Direction de l'Equipeement qui pourra alors adapter localement les dispositifs de sécurité.

En outre, la DE va densifier le réseau Ramsès (système de sécurité relié directement à la Police), seulement dix juridictions en sont dotées.

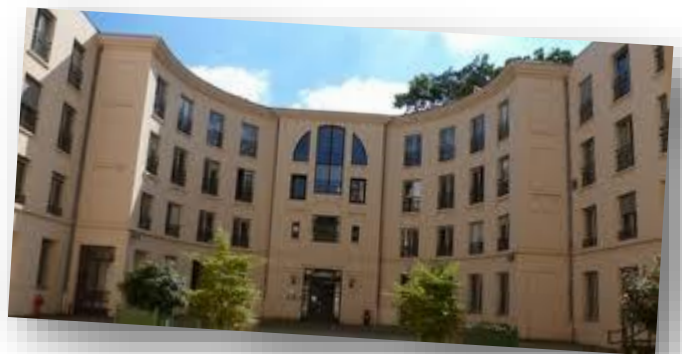
De plus, la DE procède au changement des anciennes vidéos protection.

6/ Compte rendu de la visite effectuée à la CAA de Versailles (le 28/01/2025) :

La visite de la CAA de Versailles est exposée aux membres de la CSSCT :

C'est une juridiction comprenant 30 magistrats et 31 agents de greffe, l'état général du bâtiment est correct, mais la délégation a fait des préconisations, à savoir :

Améliorer les prestations de ménage (un nouveau prestataire vient d'être retenu, ce qui devrait arranger les choses). Améliorer la sécurité (signalisation issue de secours, vitrage fixe à l'accueil, rampe d'accès à installer). Eviter le stockage des archives dans le couloir du 2nd étage. Alerter sur les risques de chutes dans le parking (sol glissant). Un sujet RPS identifié au pôle contentieux des étrangers.





7/ Médecine de prévention, fiches sur les points suivants :

Le Docteur Brami expose deux fiches qui seront consultables sur notre intranet :

« Comment arrêter de fumer ? ».

« Cancer de la peau : prévention et dépistage ».

8/Questions diverses :

- Point d'information sur les acteurs de la prévention de la justice administrative :

On dénombre 9 juridictions qui ne disposent pas de médecin de prévention. Dans ce cas, il peut être fait appel aux médecins coordonnateurs en cas de nécessité et à titre subsidiaire au Docteur Brami du Conseil d'Etat.

Les TA-CAA comptent 80 assistants de prévention dont 28 binômes.

- Point d'information sur les mesures mises en place à la suite du baromètre social :

Les résultats 2024 du baromètre social montrent un taux de satisfaction des personnels élevé, mais des points sont à améliorer, notamment : la charge de travail, le dialogue social et la gestion des carrières pour les agents de greffe.

Le secrétariat général expose les réflexions du groupe de travail portant sur la charge de travail des magistrats.

Vos représentants FO sont alors intervenus pour demander qu'à l'instar des magistrats, une réflexion s'engage aussi pour le greffe. En effet, le travail des magistrats a un impact direct sur l'activité des greffes, magistrats et personnels de greffe constituent une même communauté de travail.

Or, la charge de travail et les modes d'organisation retenus pour y faire face soulèvent très souvent des difficultés pour les greffes et parfois de la souffrance au travail.

Or, ces sujets importants ne sont jamais abordés ni en CSA, ni en CSSCT, pourquoi ?

FO demande donc qu'une discussion s'engage rapidement sur cette problématique charge de travail / organisation des services.

12/ Calendrier :

CSSCT : séance plénière le 25/11/2025

Prochaines visites de la délégation CSSCT dans les TA-CAA :

Prochaines visites :

TA de Grenoble : le 23/09/2025

TA de Strasbourg : le 2/12/2025



*Le seul syndicat dynamique
partout en France !!*

Utiliser les registres de santé et de sécurité au travail qui doivent être mis à votre disposition dans un lieu facilement accessible pour y faire figurer vos observations et suggestions.

N'hésitez à contacter vos représentants titulaires et suppléants en CSSCT qui sont à votre entière disposition.

Titulaires :

Mme Catherine MAGRI (TA de Melun)

Mme Cathy BUOT (CAA de Paris)

Suppléants :

Mme Evelyne CARTIER (TA de Besançon)

M. Francis KINACH (CAA de Toulouse)

